



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0274**

Objet : FEDER 2023 – Construction d'un multi-accueil sur la commune de Les Adrets – Modalités de financement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le

04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2021-0264 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 28 juin 2021 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n° DEL-2022-0262 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 27 juin 2022 attribuant délégation au Président en matière de sollicitation de subvention,

Vu le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme AURA FEDER/FSE+ et FJT dont la Région est l'autorité de gestion,

Le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme AURA FEDER/FSE+ et FJT dont la Région est l'autorité de gestion prévoit un appel à projets pour la mise en œuvre de sa priorité 5 « Approches territoriales ».

La Communauté de communes Le Grésivaudan est candidate à l'action 2.3 « Renforcer l'attractivité des polarités rurales via le financement d'équipements structurants de services à la population » et sollicite le financement de l'Union européenne (FEDER) pour la construction d'un nouveau multi-accueil sur la commune de Les Adrets.

La Communauté de communes Le Grésivaudan porte depuis sa création et par intérêt communautaire, la compétence de gestion des équipements petite enfance. Dans le cadre de son projet de territoire qui structure le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) signé en juillet 2021, nous conduisons un volontariste Plan Pluriannuel d'Investissement dans lequel s'inscrit le présent projet.

Il consiste en la construction d'un nouveau multi-accueil sur la commune de Les Adrets pour maintenir un accueil petite enfance de qualité sur ce secteur rural et augmenter sa capacité d'accueil de 10 à 12 places.

Le budget de l'opération est évalué à 1 200 704.5 € HT dont 1 105 897.86€ de dépenses éligibles.

Le plan de financement du projet proposé est le suivant :

	Montant HT
Etat DSIL 2022	268 258 €
CAF 38	132 000 €
Subvention sollicitée du FEDER	442 359.1 €
Autofinancement	263 280.7 €
TOTAL	1 105 897.9 €

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **De confirmer l'opération de construction d'un nouveau multi-accueil sur la commune de Les Adrets ainsi que son plan de financement prévisionnel,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

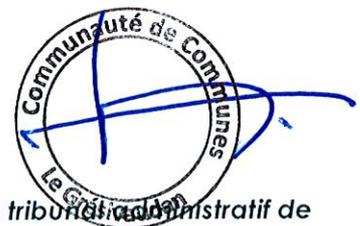
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

2 6 JUIN 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.